

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VINGT-SIX MAI DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur YVAN LEBERT, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents** :

**Etaient excusés** :

**Absents ayant donné pouvoir** :

Madame Michelle WIBRATTE, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Nadège DRISSI

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

**Secrétaire de séance** : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2026-50 - Jury criminel 2027 – Tirage au sort sur la liste électorale**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

**VU** le Code de Procédure Pénale et les textes relatifs à la formation du jury criminel,

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2026/DCL/4/172 du 9 avril 2026 fixant la répartition des jurés pour l'année 2027 en vue de la formation du Jury Criminel,

**CONSIDERANT** que le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population ainsi qu'il suit : 4 jurés pour Moulins-lès-Metz,

**CONSIDERANT** qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Maire de Moulins-lès-Metz doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre triple de celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, soit 12 noms,

**CONSIDERANT** que pour l'établissement de la liste préparatoire, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit le tirage au sort, soit le 31 décembre 2026 ne seront pas retenues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**PROCEDE** au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune :

- Laure MARTIN née le 19 octobre 2001
- Sylviane AMBROSIO (CHIODO) née le 02 août 1961
- Fynn, Heller JACOB né le 17 juin 2005
- Sullivan, Alain, Daniel DIEUDONNE né le 05 mai 2004
- Aurélie, Alice, Marianne MARCHAND née le 12 octobre 1985
- Anthony, Jacques, Georges PRESSOIR né le 23 février 1978
- Marie, Marie, Mercedes MARCILLY née le 24 février 1997
- Sonia ZOUAOUI née le 5 juin 1975

- Jean-Luc PAUL né le 22 juillet 1956
- Marie-Claude BONNEAU née le 6 septembre 1947
- Claude SOMACAL né le 16 septembre 1962
- Annick, Bernadette BEGEL (KONOVALOFF) née le 28 mars 1957

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

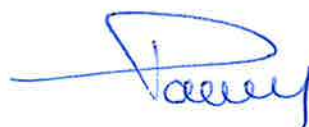
057-215704875-20260526-202650DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

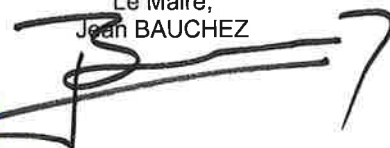
Réception par le préfet : 01/06/2026  
Notification : 01/06/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 26/05/2026

Le secrétaire de séance,  
Nicolas POIRIER



Le Maire,  
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.